



Montreuil, le 12 avril 2021

Madame Cécile LHOTE PAGES
Directrice de la Traction
Campus Campra
4 rue André Campra
CS 20012
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Objet : Demande de Concertation Immédiate.

Madame la Directrice de la Traction,

En mars 2020, l'entreprise annonçait, à grands renforts de communication, qu'elle maintenait la rémunération des cheminots malgré la pandémie et son impact sur le plan de transport.

Elle justifia son rapt de 6 congés pour l'ensemble des cheminots au motif qu'elle faisait un « effort » sur la rémunération des cheminots.

Déjà à l'époque, la fédération CGT des cheminots avait dénoncé à la fois le montage consistant à maintenir la rémunération des ADC par un système de primes kilométriques et une rémunération des congés par l'acompte.

Or, malgré toutes les manipulations visant à amoindrir les effets de l'effondrement des différents plans de transport, les engagements de la direction ne sont aujourd'hui pas tenus.

De nombreux ADC sont informés d'un redressement important de leur taux congé (plusieurs centaines d'euros).

Pour la fédération CGT, c'est d'autant plus inacceptable que cela s'ajoute à des primes de traction en baisse constante ces derniers mois, pour ne pas dire années.

Aussi, conformément à l'article 4-2 du titre II du RH0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la Fédération CGT des cheminots dépose une Demande de Concertation Immédiate pour évoquer ce sujet.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice de la Traction, nos respectueuses salutations.

Aurélien HAMON
Secrétaire Fédéral

Laurent FRAISSARD
CTN Traction

